

Règles générales et bonnes pratiques communes liées à l'utilisation des plateformes de l'Institut Cochin.

Engagements respectifs :

Toute personne souhaitant faire appel aux services ou expertises des plateformes de l'Institut Cochin s'engage à en respecter les règles de fonctionnement communes précisées dans ce document :

Les plateformes ont vocation à mutualiser des matériels et des compétences pour les rendre disponibles à la communauté scientifique de site ou extérieure, à un coût identifié suivant les règles de calculs mises en place par nos tutelles. Dans le cadre de ses missions, chaque plateforme assure la maintenance des appareils mis en œuvre ou à disposition des utilisateurs en assurant les contrôles qualités pertinents garantissant la robustesse des résultats. Elle participe à la formation des usagers et apporte un soutien technique à la lecture de résultats, à leur interprétation, et à la rédaction de protocoles ou de matériels et méthodes.

De son côté, l'utilisateur a l'obligation de signaler toute modification du matériel utilisé (exemple : changement d'objectifs, de filtres, ...) ou tout problème rencontré lors de l'utilisation des appareils et s'engage à prendre en charge les frais de réparation en cas de dommages causés par le non-respect des conditions d'utilisation.

Les plateformes de l'Institut Cochin sont engagées dans une démarche qualité et certifiées ISO 9001 depuis octobre 2012. La certification ISO 9001 permet notamment l'évaluation et l'évolution des activités à l'aide d'enquêtes annuelles de satisfaction.

Les demandeurs et les membres des plateformes, ainsi que les conseillers scientifiques, et cela même en l'absence de stipulations contractuelles, s'engagent dans une obligation générale de discrétion et de non-divulgaration d'information scientifique et technique hors du périmètre de chaque partie.

Sollicitation des Plateformes :

Prise de contact : par mail, téléphone, directement sur la plateforme ou via le système de réservation de matériel mis à disposition.

Réunion : examens des besoins du demandeur avec proposition de mise en adéquation de la demande avec les moyens disponibles. Lors de cette réunion, seront, entre autres, analysées les difficultés de réalisation, les nécessités de formations, les mises au point à effectuer ainsi que l'évaluation des délais, des coûts ...etc. Pour les utilisateurs non académiques, cette réunion sera facturée à hauteur de 500€ HT, somme qui sera déduite du premier relevé de travaux.

Acceptation du projet : par la plateforme ou par son comité scientifique à l'issue de la réunion ou après des tests de faisabilité. Signature de cette charte commune et des conditions particulières de la plateforme sollicitée ou acceptation numérique sur le site Open Iris.

Préparation des échantillons :

Pour plus de facilité et de reproductibilité dans les résultats, des procédures très précises sont à suivre quant à la façon dont vous préparez et amenez les échantillons. Ces différents protocoles sont téléchargeables sur le site web ou disponibles auprès du personnel de la plateforme.

Prévention des risques :

Les utilisateurs s'engagent à :

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation de produits chimiques et biologiques : l'obligation éventuelle du port d'équipements de protection individuelle (EPI) est précisée par chaque plateforme.

Informers les plateformes des risques associés aux échantillons ou animaux, quels qu'ils soient (chimiques, radiologiques, nanoparticules, prions biologiques, ...etc.)

Posséder tous les documents réglementaires qui autorisent l'utilisation des échantillons ou d'animaux (expérimentation animale), notamment les agréments OGM, les agréments éthiques, les autorisations et consentements des patients. L'anonymisation des échantillons humains avant l'entréesur la plateforme est également requise.

Tarification et facturation :

La facturation est trimestrielle en fonction des prestations réalisées ou du temps-machine réservé. Le chef d'équipe / le responsable du projet s'engage à régler les sommes dues pour les travaux effectués et l'utilisation des systèmes de la plateforme. Lorsqu'un projet requiert l'usage d'une plateforme de façon intensive, une rédaction de demande de financement doit prévoir le budget nécessaire au fonctionnement et éventuellement à l'emploi de main d'œuvre ou au cofinancement des équipements pertinents.

Publications :

Tout résultat issu de la plateforme et repris dans une publication ou communication doit être signalé à la plateforme qui aura à charge de s'assurer de la cohérence des informations et produira, selon les besoins, une relecture experte, un "Matériels & Méthodes" ou des figures légendées selon les standards en vigueur.

Pour faire reconnaître l'activité des plateformes et permettre leur développement au travers de demandes de financement, il est nécessaire que leur participation aux projets soit explicitement reconnue à la hauteur de leur investissement selon les règles déontologiques du domaine : la plateforme devra ainsi être automatiquement mentionnée dans la rubrique "Matériels & Méthodes". L'affiliation en vigueur sera fournie par la plateforme.

Cette reconnaissance pourra également se traduire dans les publications par une mention du ou des membres impliqués de la plateforme, a minima dans les remerciements, voire dans la liste des co-auteurs, selon le degré d'implication de ces derniers. Cela sera à définir, de préférence, en début de projet sur la base d'un barème établi mais pourra éventuellement être réajusté en cours ou fin de projet selon l'évolution de ce dernier.

Cas particuliers des équipements en libre-service sur réservation :

Formation et accès à la plateforme :

L'accès aux différents équipements de la plateforme est réservé aux personnes autonomes ayant suivi une formation assurée par le personnel de la plateforme.

Seul le personnel de la plateforme est habilité à délivrer ces formations. Celle-ci ne peut être assurée par des utilisateurs déjà formés n'ayant pas de responsabilité sur la plateforme.

Pour le travail en locaux à risque spécifique (L2, L3, A2, pièce impliquant un risque laser ...), les utilisateurs devront être formés préalablement auprès du personnel responsable de ces locaux et respecter les procédures qui s'y rattachent.

Réservations :

La réservation des appareils des plateformes est obligatoire sur le système OPEN IRIS de l'Institut Cochin. Les règles d'accès et de réservation de chaque plateforme devront être respectées par l'équipe utilisatrice. En cas de besoin particulier, par exemple pour un temps long d'utilisation, l'équipe devra contacter la plateforme pour accord.

L'utilisateur s'engage à ne pas réserver de façon inconsidérée les appareils. Tous créneaux réservés, non annulés 24h en avance, seront facturés.

Conditions particulières de la plateforme CYBIO :

Horaires d'accueil de la plateforme CYBIO : 9h30-17h30. En dehors de ces horaires, les utilisateurs peuvent avoir accès aux équipements mais de façon autonome. **L'extinction des appareils est à la charge du dernier utilisateur qui doit s'assurer qu'il est bien le dernier.**

Pour les appareils qui ne sont pas situés en L2, aucun échantillon pathogène non fixé n'est autorisé. Il est **obligatoire** de préciser la nature des cellules, la classe des pathogènes et des OGM sur la fiche de suivi des appareils.

L'utilisateur s'engage à posséder tous les documents réglementaires qui autorisent l'utilisation de ses échantillons, notamment les agréments OGM, les autorisations et consentements des patients pour les prélèvements humains ou l'agrément du comité d'éthique dans le cas d'études sur animaux.

Afin de ne pas saturer les appareils, les réservations sont **limitées à 3 heures par créneau entre 9h et 18h pour les cytomètres en flux.**

Toute annulation devra faire l'objet d'un mail à reservation.u1016@inserm.

Pour les prestations, chaque nouveau projet doit au préalable être présenté par l'utilisateur et son chef de projet au responsable de plate-forme au cours d'un RDV. Les réservations se font ensuite via Open Iris.

Données

Aucune sauvegarde des données n'est faite par la plate-forme. Chaque utilisateur doit impérativement récupérer sur son compte CID (Aurora), clé USB, disque dur externe, CD ou DVD ses données en fin d'acquisition. Il doit également veiller à exporter ses données selon la procédure sur le disque dur externe La Cie où elles seront stockées 3 mois (détruites au-delà sauf mention « ne pas effacer ».). Pour les équipements fonctionnant avec le logiciel DIVA, les « experiments » de plus de 1 mois sont supprimées des sessions. Cependant la plate-forme décline toute responsabilité en cas de perte.